



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion électronique du :	13 Juillet 2023
à :	14h
Présidence :	MME. BALSA Fatima
Présents :	MME. SIMON Béatrice MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul, DUMIOT Dominique, DE MARI Didier, GOSSEC José
Excusés :	
Assiste à la séance	M. LEYMARIE Matthieu

☆☆☆☆☆☆☆☆

### I – DIVERS

#### A – INSTANCES ET CLUBS

- F.F.F. :

**Extrait du Procès-Verbal de la Commission Fédérale des Pratiques Seniors du 27.06.2023, qui acte les accessions/rétrogradations des compétitions nationales seniors masculines à l'issue de la sportive 2022-2023 (sous réserve des procédures en cours).**

La Commission prend note de l'ensemble de ces éléments.

**Extrait du Procès-Verbal de la Commission d'Appel de la DNCG du 04.07.2023** relatif à la mesure de rétrogradation administrative de l'équipe première du C'CHARTRES FOOTBALL en championnat Régional 1 à l'issue de la saison 2022-2023.

La Commission prend note de la décision confirmant celle en première instance rendue par la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs du 16.05.23.

- Ligue Centre-Val de Loire :



**Copie pour information de la décision rendue par la Commission Régionale de Discipline du 31.05.23** relative à la rencontre Critérium U13 Régional 2 – CHAMBRAY F.C. / ENT.S. MAINTENON PIERRES F. du 25/03/2023.

La Commission prend note des sanctions infligées par la Commission Régionale de Discipline dont celle de donner match perdu par pénalité aux 2 clubs.

**Copie pour information de la décision rendue par la Commission Régionale de Discipline du 31.05.23** relative à la situation du club F.C. DE MONTLOUIS en U15 Régional 2.

La Commission prend note des sanctions infligées à l'encontre du club.

**Décision de la Commission Régionale de Discipline du 27.06.23** relative à la situation du club JOUÉ LES TOURS F.C. TOURAINES en Régional 1.

La Commission prend note des sanctions infligées à l'encontre du club.

**Décision de la Commission Régionale de Discipline du 27.06.23** relative à la situation du club SP.A. ISSOUDUN en Régional 3.

La Commission prend note des sanctions infligées à l'encontre du club.

**Copie pour information du rapport de visite du 22.06.23 rendu par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives** relatif au contrôle des équipements sportifs du club de Amicale de Lucé, accédant en Régional 1.

La Commission prend note des obligations et préconisations transmises au club par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives et rappelle qu'à défaut de s'y tenir, le club devra fournir un terrain de repli de niveau T3.

**Copie pour information du rapport de visite du 03.07.23 rendu par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives** relatif au contrôle du complexe sportif du club de US Châteauneuf sur Loire, évoluant en National 3.

La Commission prend note des obligations et préconisations transmises au club par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives et rappelle pour son terrain de niveau T3.

**Copie pour information de la décision rendue par la Commission Régionale d'Appel Général du 11.07.23** relative à l'Appel formé par le TOURS F.C. d'une décision rendue par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers dans sa séance du 21 juin 2023 (publiée le 22 juin 2023).

La Commission prend note que la C.R.A.G. confirme la décision de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers dont appel.

- **Clubs :**

**Courriel du club Bourges Foot 18 informant du refus d'engagement de son équipe 3 en championnat Régional 3.**

La Commission prend note.

**Courriel du club La Berrichonne de Châteauroux informant du non-engagement de son équipe en championnat U16 Régional 1.**

La Commission prend note et utilise le classement du volontariat « Jeunes » effectué par l'Équipe Technique Régionale afin de compléter les championnats U16 Régional 1 et U16 Régional 2, conformément à l'article 5 du Règlement des Championnats « Jeunes » de Ligue.



**Courriel du club Joué les Tours FCT en date du 04.07.23 informant de son souhait d'intégrer le championnat U15 R1F, adressant en ce sens sa candidature de volontariat.**

La Commission :

Considérant l'article 5 du Règlement des Championnats Féminins de Ligue : « *En cas de nécessité, pour compléter ou composer les Championnats Régionaux U15F, U18F, SENIORS F, les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat Régional. La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées à partir d'un barème validé par le Comité de Direction. En cas de non-confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat.* »

Considérant le championnat U15 R1F composé initialement de 10 équipes,

Considérant le classement du volontariat du championnat U15 R1F effectué par l'Equipe Technique Régionale en date du 22.06.23 ne disposant seulement que de 9 équipes éligibles pour ce championnat,

Considérant, depuis cette date, l'unique candidature de volontariat du club **Joué les Tours FCT** afin de compléter ce championnat,

Par ces motifs :

Décide de remplacer un « Exempt » par l'équipe « U15 F » du club **Joué les Tours FCT** en Championnat Régional U15R1F – Poule U, conformément à l'article 5 du Règlement des Championnats Féminins de Ligue.

**Courriel du club Avoine O. Chinon C. faisant part de son vœu concernant son affectation dans les championnats de Ligue pour la saison 2023/2024.**

La Commission prend note de la demande et étudiera si la possibilité est cohérente avec la composition des poules des championnats de Ligue pour les équipes concernées.

**Courriel du club AG Boigny Checy Mardie informant du refus d'engagement de son équipe en championnat U15 R1F.**

La Commission :

Prend note et constate qu'aucun autre club ne peut remplacer le club de **AG Boigny Checy Mardie** dans le classement du volontariat du championnat U15 R1F effectué par la Direction Technique Régionale en date du 22.06.23,

Par ces motifs :

Décide dans un premier temps de remplacer le club **AG Boigny Checy Mardie** par « Exempt »,

Propose un appel à candidature à l'ensemble des clubs de la Ligue afin qu'une équipe puisse intégrer le championnat U15 R1F.

**B – TOURNOI ET RASSEMBLEMENT**

**SO ROMORANTIN**

Tournois U12 National et U13 Régional du 02.09.23. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.



## **II – CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT NATIONAL 3, DES CHAMPIONNATS REGIONAUX « SENIOR » MASCULINS 2022/2023 ET COMPOSITION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023/2024**

La Commission :

Reprenant les classements des Championnats Régionaux 2022/2023 et la composition des Championnats Régionaux 2023/2024 du PV du 15.06.23.,

Prononce l'homologation des dernières rencontres des championnats régionaux de la saison 2022/2023 sauf instances en cours concernant certaines d'entre-elles.

La Commission enregistre ensuite l'ensemble des classements ci-dessous, **sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Elle détermine également, **avec les mêmes réserves**, les classements entre les poules et les montées et descentes règlementaires dans les différents championnats en application du règlement du championnat concerné.

\*\*\*\*\*

Considérant la rétrogradation administrative du club **C'Chartres F.** de National 3 en Régional 1,

Considérant le repêchage du club **FC Chambray** en National 3,

Considérant le refus d'engagement du club **Bourges Foot 18 (3)** en Régional 3,

Veuillez trouver les classements des championnats régionaux « Senior » Masculins au **13.07.23** :

**Par application du règlement des championnats « senior masculin » - tableau des montées et descentes du championnat N3 et des championnats régionaux à l'issue de la saison 2022/2023 :**

**Cas référencé : 1 rétrogradation des championnats nationaux en N3, 1 rétrogradation administrative des championnats nationaux en R1, 1 montée de N3 en N2, 3 rétrogradations des championnats nationaux en R1 (au 13 juillet 2023), 1 rétrogradation administrative de R1 en R2 et 3 montées de R1 en N3**



Montée sportive
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Descente adm. : équipe supérieure reléguée
Repêchage

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

N3 - Groupe C				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion N3 - 1 montée en N2	1	59	Avoine O. Chinon Cinais	37
	2	59	Tours FC	37
	3	56	FC Ouest Tourangeau	37
	4	42	US Châteauneuf sur Loire	45
	5	41	FC Montlouis	37
	6	36	US Orléans Loiret F. (2)	45
	7	33	Bourges Foot 18 (2)	18
	8	32	USM Saran	45
	9	32	La Berrichonne Châteauroux (2)	36
Repêchage en N3	10	26	FC Chambray	37
3 descentes en R1	11	26	FC St Jean le Blanc	45
descente adm. en R2 : équipe supérieure reléguée en R1	12	20	C'Chartres F. (2)	28
	13	18	FC Drouais	28
	14	18	USM Montargis	45

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2022/2023 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) les des Championnats R1, R2 ou R3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du Fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) »,

Considérant le classement du Championnat R1 2022/2023,

Considérant l'équipe 1 du club **FC Déols**, classée 7<sup>ème</sup> en R1 2022/2023, première équipe reléguée,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R1 pour la saison 2023/2024 le club **FC Déols** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».



Montées sportives
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Repêchage

R1				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R1	1	45	CS Mainvilliers	28
	2	42	Blois Foot 41 (2)	41
	3	42	ES Moulon Bourges	18
	4	41	Vineuil SF	41
3 montées en N3	5	40	J3S Amilly	45
	6	37	FC St Pryvé St Hilaire (2)	45
	7	34	FC Déols	36
Repêchage en R1	8	28	EB St Cyr sur Loire	37
5 descentes en R2	9	27	AS Contres	41
	10	20	SMOC St Jean de Braye	45
	11	11	SC Azay Cheillé	37
	12	5	Joué les Tours FCT	37

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2022/2023 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) les des Championnats R1, R2 ou R3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du Fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) »,

Considérant le classement du Championnat R2 2022/2023,

Considérant l'équipe 1 du club **FC Déols**, classée 7<sup>ème</sup> en R1 2022/2023 et repêché en R1 pour la saison 2023/2024,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la descente administrative de l'équipe 2 du club **FC Déols**, classée 4<sup>ème</sup> de la Poule B en R2 2022/2023, première équipe reléguée,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R2 pour la saison 2023/2024 le club **FC Déols (2)** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».



Montées sportives
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Refus engagement R3
Repêchage

R2				
Poule A				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R2 - Poule A 2 montées en R1	1	50	ACP Tours	37
	2	39	FC Drouais (2)	28
	3	38	Amicale Lucé	28
	4	36	FC St Georges sur Eure	28
	5	34	Vierzon FC (2)	18
	6	34	US Mer	41
	7	32	Avoine O. Chinon Cinais (2)	37
5 descentes en R3	8	31	USM Olivet	45
	9	30	Amicale Epernon	28
	10	19	C'Chartres F. (3)	28
	11	12	CA Pithiviers	45
	12	10	AS Monts	37

  

Poule B				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R2 - Poule A 2 montées en R1	1	44	FC St Doulchard	18
	2	43	USM Saran (2)	45
	3	41	US Le Blanc	36
Repêchage en R2	4	36	FC Déols (2)	36
	5	34	FC Ouest Tourangeau (2)	37
	6	34	US Le Poinçonnet	36
	7	33	US Joué Port.	37
4 descentes en R3	8	33	AS Bourges Port.	18
	9	33	FC Montlouis (2)	37
Refus d'engagement en R3	10	12	Bourges Foot 18 (3)	18
	11	12	FC Fussy St Martin	18
	12	8	AS St Amand Montrond	18

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2022/2023 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,



Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) les des Championnats R1, R2 ou R3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du Fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) »,

Considérant le classement du Championnat R3 2022/2023,

Considérant l'équipe 2 du club **FC Chambray**, classée 9<sup>ème</sup> de la Poule A en R3 2022/2023, première équipe reléguée,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R3 pour la saison 2023/2024 le club **FC Chambray (2)** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

Montées sportives
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Repêchage

R3				
Poule A				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule A 2 montées en R2	1	52	Tours FC (2)	37
	2	49	US Monnaie	37
	3	42	AG Boigny Checy Mardie	45
	4	41	Dammarie Foot Bois	28
	5	37	SC Azay Cheillé (2)	37
	6	36	ES La Ville aux Dames	37
	7	31	USBVL Beaugency	45
	8	29	CA Montrichard	41
Repêchage en R3	9	25	FC Chambray (2)	37
3 descentes en D1	10	25	Av. Ymonville	28
	11	7	E. Chaingy St Ay	45
	12	1	ASC Blois Port.	41



Poule B				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule B 2 montées en R2	1	48	SC Malesherbois	45
	2	42	CJF Fleury les Aubrais	45
	3	39	A. St Amand Longpré	41
	4	38	ACSF Dreux	28
	5	35	USM Montargis (2)	45
	6	31	AFC Blois	41
	7	30	AC Luisant	28
	8	29	ES Maintenon Pierres	28
	9	28	CEP La Ferte Vidame	28
3 descentes en D1	10	22	C'Chartres F. (4)	28
	11	16	J3S Amilly (2)	45
	12	13	ES Nogent le Roi	28

Poule C				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule C 2 montées en R2	1	54	ES Trouy	18
	2	50	US Dampierre en Burly	45
	3	42	FC St Jean le Blanc (2)	45
	4	37	FCM Ingré	45
	5	34	AS Chouzy Onzain	41
	6	33	AS St Germain du Puy	18
	7	31	Mehun sur Yevre Port.	18
	8	29	SO Romorantin (2)	41
	9	26	SC Vatan	36
3 descentes en D1	10	25	CSM Sully sur Loire	45
	11	11	ASL Orchaie	41
	12	-2	SA Issoudun	36

Poule D				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule D 2 montées en R2	1	46	LE Richelais Foot	37
	2	44	ES Moulon Bourges (2)	18
	3	40	US Yzeures Preuilly	37
	4	36	AC Villers	36
	5	34	Blois Foot 41 (3)	41
	6	31	AS Contres (2)	41
	7	30	US Montgivray	36
	8	29	Gazélec Bourges	18
descente en D1 du moins bon "9ème" au FP	9	27	SC Massay	18
3 descentes en D1	10	26	St Georges Descartes	37
	11	14	ASJ La Chaussée St Victor	41
	12	13	FC Diors	36



Equipes affectées au championnat National 3 2023/2024
---

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements en disposant pleinement d'une installation classée par la FFF en niveau T3 ou T3sy minimum à la date butoir du 30 juin 2023 :

	N3	
1	Vierzon FC	18
2	Tours FC	37
3	FC Ouest Tourangeau	37
4	US Châteauneuf sur Loire	45
5	FC Montlouis	37
6	US Orléans Loiret F. (2)	45
7	Bourges Foot 18 (2)	18
8	USM Saran	45
9	La Berrichonne Châteauroux (2)	36
10	CS Mainvilliers	28
11	ES Moulon Bourges	18
12	Vineuil SF	41
13	FC Chambray	37
	Descente de N2	
	Maintiens en N3	
	Montées de R1	
	Repêchage en N3	



Composition du championnat R1 2023/2024
---

Sous réserve des procédures en cours, des engagements et des terrains :

	R1	
1	C'Chartres F.	28
2	FC St Jean le Blanc	45
3	FC Drouais	28
4	USM Montargis	45
5	Blois Foot 41 (2)	41
6	J3S Amilly	45
7	FC St Pryvé St Hilaire (2)	45
8	ACP Tours	37
9	Amicale Lucé	28
10	FC St Douichard	18
11	USM Saran (2)	45
12	FC Déols	36
	Rétrogradation administrative en R1	
	Descentes de N3	
	Maintiens en R1	
	Montées de R2	
	Repêchage en R1	



## Composition du championnat R2 2023/2024

Sous réserve des procédures en cours, des engagements et des terrains :

	R2	
1	C'Chartres F. (2)	28
2	EB St Cyr sur Loire	37
3	AS Contres	41
4	SMOC St Jean de Braye	45
5	SC Azay Cheillé	37
6	Joué les Tours FCT	37
7	FC Drouais (2)	28
8	FC St Georges sur Eure	28
9	Vierzon FC (2)	18
10	US Mer	41
11	Avoine O. Chinon Cinais (2)	37
12	US Le Blanc	36
13	FC Ouest Tourangeau (2)	37
14	US Le Poinçonnet	36
15	US Joué Port.	37
16	Tours FC (2)	37
17	US Monnaie	37
18	SC Malesherbois	45
19	CJF Fleury les Aubrais	45
20	ES Trouy	18
21	US Dampierre en Burly	45
22	LE Richelais Foot	37
23	ES Moulon Bourges (2)	18
24	FC Déols (2)	36
	Descente administrative de R1	
	Descentes de R1	
	Maintiens en R2	
	Montées de R3	
	Repêchage en R2	

La Commission de ce jour établit une nouvelle proposition de poules « R2 » en tenant compte dans la mesure du possible de la répartition géographique et de l'équilibre :

- des descentes administratives de R1 (0/1),
- des descentes de R1 (3/2),
- des équipes repêchées en R2 (1/0),
- des équipes réserves (4/4),
- des équipes réserves dont l'équipe supérieure est en R1 (1/2),
- des montées de R3 (4/4),
- des 1ers de R3 (2/2),
- des équipes en R2 - Poule A et Poule B en 2022/23 en A (1/4) et B (4/1)
- des Districts : du 18 (3/0), du 28 (0/3), du 36 (3/0), du 37 (4/5), du 41 (0/2) et du 45 (2/2).

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 28.07.23.



# Composition du championnat R3 2023/2024

Sous réserve des procédures en cours, des engagements et des terrains :

R3		
1	USM Olivet	45
2	Amicale Epernon	28
3	C'Chartres F. (3)	28
4	CA Pithiviers	45
5	AS Monts	37
6	AS Bourges Port.	18
7	FC Montlouis (2)	37
8	FC Fussy St Martin	18
9	AS St Amand Montrond	18
10	AG Boigny Checy Mardie	45
11	Dammarie Foot Bois	28
12	SC Azay Cheillé (2)	37
13	ES La Ville aux Dames	37
14	USBVL Beaugency	45
15	CA Montrichard	41
16	A. St Amand Longpré	41
17	ACSF Dreux	28
18	USM Montargis (2)	45
19	AFC Blois	41
20	AC Luisant	28
21	ES Maintenon Pierres	28
22	FC St Jean le Blanc (2)	45
23	FCM Ingré	45
24	AS Chouzy Onzain	41
25	AS St Germain du Puy	18
26	Mehun sur Yèvre Port.	18
27	SO Romorantin (2)	41
28	US Yzeures Preuilly	37
29	AC Villers	36
30	Blois Foot 41 (3)	36
31	AS Contres (2)	41
32	US Montgivray	36
33	Gazélec Bourges	18
34	CEP La Ferte Vidame	28
35	SC Vatan	36

36	Vierzon FC (3)	18
37	E. Belleville Boulleret Savigny Sancerre Verdigny	18
38	FC Beauvoir	28
39	CS Mainvilliers (2)	28
40	ACS Buzançais	36
41	US Argenton Le Pêchereau	36
42	Joué les Tours FCT (2)	37
43	Loches AC	37
44	Vineuil SF (2)	41
45	Cher Sologne F. ou Foot Sud 41	41
46	FC Mandorais	45
47	US Châteauneuf sur Loire (2)	45
48	FC Chambray (2)	37

Descentes de R2
Maintiens en R3
Montées de D1
Repêchage en R3



La Commission de ce jour établit une nouvelle proposition de poules « R3 » en tenant compte dans la mesure du possible de la répartition géographique et de l'équilibre :

- des descentes de R2 : (2/2/3/2)
- des équipes réserves : (2/3/3/3),
- des équipes « 3 » : (1/0/1/1),
- des montées de D1 (3/3/3/3),
- des 1<sup>ers</sup> de D1 : (1/2/2/1),
- d'un seul accédant du même District par poule,
- du nombre de Districts représentés par poule : (4/4/4/4),
- des Districts avec au maximum 5 clubs du même District par poule et non représentés dans au moins une poule (sauf pour le 41) : 18 (4/4/0/0), 28 (0/0/4/5), 36 (3/2/0/0), 37 (3/0/3/2), 41 (2/3/2/2) et 45 (0/3/3/3).

**La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 28.07.23.**

<b>Maintiens sportifs</b>
<b>Montées sportives</b>
<b>Equipes retenues au Volontariat</b>

#### Composition du championnat R1 Féminin 2023/2024

Engagés sur Footclubs	<b>R1F</b>	
1	<b>Bourges Foot 18 (2)</b>	<b>18</b>
2	<b>AS Bourges Port.</b>	<b>18</b>
3	<b>C' Chartres F.</b>	<b>28</b>
4	<b>La Berrichonne de Châteauroux</b>	<b>36</b>
5	<b>Tours FC</b>	<b>37</b>
6	<b>Joué les Tours FCT</b>	<b>37</b>
7	<b>Blois Foot 41</b>	<b>41</b>
8	<b>SMOC St Jean de Braye</b>	<b>45</b>
9	<b>CJF Fleury les Aubrais</b>	<b>45</b>
10	<b>FCM Ingré</b>	<b>45</b>

#### Composition du championnat U18 R1 Féminin 2023/2024

Engagés sur Footclubs	<b>U18 R1F</b>	
1	<b>Bourges Foot 18</b>	<b>18</b>
2	<b>C' Chartres F.</b>	<b>28</b>
3	<b>La Berrichonne de Châteauroux</b>	<b>36</b>
4	<b>Tours FC</b>	<b>37</b>
5	<b>FC Ouest Tourangeau</b>	<b>37</b>
6	<b>Blois Foot 41</b>	<b>41</b>
7	<b>USM Montargis</b>	<b>45</b>
8	<b>US Orléans Loiret F.</b>	<b>45</b>
9	<b>FCO St Jean de la Ruelle</b>	<b>45</b>
10	<b>CJF Fleury les Aubrais</b>	<b>45</b>



**Composition du championnat U15 R1 Féminin 2023/2024**

Engagés sur Footclubs	<b>U15 R1F</b>	
1	C' Chartres F.	28
2	FC Drouais	28
3	La Berrichonne de Châteauroux	36
4	Tours FC	37
5	FA St Symphorien Tours	37
6	Joué Les Tours FCT	37
7	US Orléans Loiret F.	45
8	CJF Fleury les Aubrais	45
9	FCO St Jean de la Ruelle	45
10	Exempt	

**Montées sportives**

Equipes retenues au Volontariat

**Composition du championnat Critérium U13 R1 2023/2024**

<b>Critérium U13 R1</b>		
Engagés sur Footclubs	<b>Poule A</b>	
1	C'Chartres F.	28
2	La Berrichonne de Châteauroux	36
3	FC Chambray	37
4	EB St Cyr sur Loire	37
5	Vineuil SF	41
6	J3S Amilly	45
7	US Orléans Loiret F.	45
8	FC St Pryvé St Hilaire	45
Engagés sur Footclubs	<b>Poule B</b>	
1	Vierzon FC	18
2	CS Mainvilliers	28
3	FC Drouais	28
4	Tours FC	37
5	Blois Foot 41	41
6	US Mer	41
7	CJF Fleury les Aubrais	45
8	USM Saran	45



**Composition du championnat U14 R1 2023/2024**

Engagés sur Footclubs	<b>U14 R1</b>	
1	Vierzon FC	18
2	CS Mainvilliers	28
3	C'Chartres F.	28
4	FC Drouais	28
5	La Berrichonne de Châteauroux	36
6	EB St Cyr sur Loire	37
7	FC Chambray	37
8	Blois Foot 41	41
9	USM Saran	45
10	US Orléans Loiret F.	45
11	CJF Fleury les Aubrais	45
12	J3S Amilly	45

**Composition du championnat U14 R2 2023/2024**

Engagés sur Footclubs	<b>U14 R2</b>	
1	Bourges Foot 18	18
2	ES Maintenon Pierres	28
3	Amicale Epernon	28
4	FC Déols	36
5	Tours FC	37
6	ACP Tours	37
7	Vineuil SF	41
8	SC Malesherbois	45
9	USM Montargis	45
10	FCM Ingré	45
11	FC Jargeau St Denis	45
12	FC St Pryvé St Hilaire	45



### Composition du championnat U15 R1 2023/2024

Engagés sur Footclubs	U15 R1	
1	Bourges Foot 18	18
2	C'Chartres F.	28
3	CS Mainvilliers	28
4	AS Nogent le Rotrou	28
5	EB St Cyr sur Loire	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Blois Foot 41	41
8	Vineuil SF	41
9	USM Saran	45
10	US Orléans Loiret F.	45
11	Escale Orléans	45
12	SC Malesherbois	45

### Composition du championnat U16 R1 2023/2024

#### Non-engagement de La Berrichonne de Châteauroux en championnat U16 Régional 1.

La Commission utilise le classement du volontariat « Jeunes » afin de compléter les championnats U16 Régional 1 et U16 Régional 2, conformément à l'article 5 du Règlement des Championnats « Jeunes » de Ligue.

Engagés sur Footclubs	U16 R1	
1	Vierzon FC	18
2	FC Drouais	28
3	C' Chartres F.	28
4	EB St Cyr sur Loire	37
5	Tours FC	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Blois Foot 41	41
8	Ent. Foot Ouest 41	41
9	USM Saran	45
10	J3S Amilly	45
11	US Orléans Loiret F.	45
12	FC St Pryvé St Hilaire	45



Composition du championnat U16 R2 2023/2024

Engagés sur Footclubs	U16 R2	
1	ES Moulon Bourges	18
2	Ent. St Georges Bailleau	28
3	US Le Poinçonnet	36
4	FC Déols	36
5	Ent. Chanceaux FC2M	37
6	FC Montlouis	37
7	Avoine O. Chinon C.	37
8	Vineuil SF	41
9	FCO St Jean de la Ruelle	45
10	SMOC St Jean de Braye	45
11	AG Boigny Checy Mardie	45
12	FCM Ingré	45

Composition du championnat U18 R1 2023/2024

Engagés sur Footclubs	U18 R1	
1	Bourges Foot 18	18
2	Gazélec Bourges	18
3	C'Chartres F.	28
4	CS Mainvilliers	28
5	La Berrichonne de Châteauroux (2)	36
6	Tours FC	37
7	EB St Cyr sur Loire	37
8	FC Ouest Tourangeau	37
9	US Orléans Loiret F.	45
10	CJF Fleury les Aubrais	45
11	USM Saran (2)	45
12	SC Malesherbois	45



Composition du championnat U18 R2 2023/2024

U18 R2		
Engagés sur Footclubs	Poule A	
1	FC Drouais	28
2	Amicale Epernon	28
3	C'Chartres F. (2)	28
4	CS Mainvilliers (2)	28
5	FC Chambray	37
6	A. St Amand Longpré	41
7	US Vendôme	41
8	Blois AFC	41
9	J3S Amilly	45
10	FC St Jean le Blanc	45
11	AG Boigny Checy Mardie	45
12	Neuville Sp.	45
Engagés sur Footclubs	Poule B	
1	Gazélec Bourges (2)	18
2	Vierzon FC	18
3	FC Déols	36
4	US Le Poinçonnet	36
5	EB St Cyr sur Loire (2)	37
6	Avoine O. Chinon C.	37
7	Vineuil SF	41
8	Blois Foot 41	41
9	SO Romorantin	41
10	FC Jargeau St Denis	45
11	FCO St Jean de la Ruelle	45
12	US Châteauneuf sur Loire	45

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 28.07.23.



*A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.*

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([secretariat@centre.fff.fr](mailto:secretariat@centre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

**La Présidente de la Commission**  
**BALSA Fatima**

**Le Secrétaire de séance**  
**ROUER Bernard**

**PUBLIÉ LE 17/07/2023**